

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 003-218/11/CC

■ Approbation de la création et affectation d'une autorisation de programme relative au financement de plateformes technologiques.

DDEAIG 11/5992/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette stratégie s'illustre notamment par le développement de sites emblématiques sur lesquels se concentrent des compétences de haut niveau dans des filières porteuses pour Marseille Provence Métropole.

C'est ainsi que le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un lieu privilégié dans les sciences pour l'ingénieur et notamment l'optique. L'Hôtel Technoptique, en cours de construction, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Marseille Provence Métropole, vient renforcer l'éventail des solutions d'implantation.

Une démarche équivalente est entreprise sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy avec le développement de solutions foncière et immobilière et le soutien à l'Association Grand Luminy.

On peut également évoquer le Parc des Florides qui est aujourd'hui identifié par les acteurs de l'innovation et de plus en plus par le monde industriel comme un espace dédié à la sous-traitance aéronautique. Le Pôle Média Belle-de-Mai s'adresse quant à lui aux technologies du multimédia.

Le développement de ces sites emblématiques nécessite d'y accumuler des compétences. Les plateformes technologiques font parties de la palette des compétences mutualisées importantes pour une filière technologique. Elles permettent de proposer des services et des matériels mutualisés à des PME/PMI, traditionnellement accessibles qu'aux grandes entreprises.

Portées par des pôles de compétitivité où des associations de filière, les plateformes technologiques sont par ailleurs d'excellents outils d'attractivité pour un territoire pouvant fortement crédibiliser un site emblématique auprès d'une communauté scientifique ou industrielle.

C'est pourquoi, il est proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement des plateformes technologiques sur les sites emblématiques du territoire de Marseille Provence Métropole grâce à une création et à l'affectation d'une autorisation de programme de 150 000 euros.

Les modalités d'attribution et de versement seront définies dans des conventions de partenariat entre Marseille Provence Métropole et la structure partenaire bénéficiaire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de favoriser le développement des plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme de 150 000 euros pour le financement de plateformes technologiques.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-politique B330 – Article 2042 - Projet 1 445 – Fonction 90.

Crédits de Paiement Année 2011 : 30 000 euros
Crédits de Paiement Année 2012 : 30 000 euros
Crédits de Paiement Année 2013 : 30 000 euros
Crédits de Paiement Année 2014 : 60 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles
Et Agglomération numérique, Université,
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011